

**ATTIJARI FCP CEA**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**I.Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers,

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **36 297 677** Dinars, un actif net de **31 870 462** Dinars, un résultat bénéficiaire net de **2 992 658** Dinars et une Valeur liquidative de **18,029** Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises,

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport, Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles,

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 « **Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires** » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fond commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** »

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport,

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers, Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative, Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait, Nous n'avons rien à signaler à cet égard

### **Responsabilités de la direction pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle,

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement,

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion, L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister, Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci,

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit, En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport, Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation,
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle,
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit,

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne, A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire du fonds commun. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne.

Tunis le, 11 Mars 2024

**P/ Expertise & Conseil International**

**Aymen EL ABED**

# BILAN

Au 31/12/2023

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>31-12-2023</u>	<u>31-12-2022</u>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>31 298 039</b>	<b>30 277 121</b>
a - Actions,Valeurs assimilées et droits rattachés	2-1	27 136 487	30 277 121
b - Obligations et Valeurs assimilées	2-1	4 161 553	0
c - Autres Valeurs			
<b>AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>3 581 436</b>	<b>1 750 128</b>
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	2-2	3 581 436	1 750 128
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	2-3	<b>1 418 201</b>	<b>964 555</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>36 297 677</b>	<b>32 991 805</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	3-3	<b>49 917</b>	<b>53 237</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	3-4	<b>4 377 298</b>	<b>1 584 362</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 427 215</b>	<b>1 637 599</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	3-1	<b>30 860 883</b>	<b>30 407 174</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	3-2	<b>1 009 579</b>	<b>947 032</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 659	10
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 007 921	947 023
<b>ACTIF NET</b>		<b>31 870 462</b>	<b>31 354 206</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>36 297 677</b>	<b>32 991 805</b>

# ETAT DE RESULTAT

Au 31/12/2023

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>RUBRIQUES</u>	<u>NOTE</u>	<u>31-12-2023</u>	<u>31-12-2022</u>
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	4-1	<b>1 429 050</b>	<b>1 868 397</b>
a - Dividendes		1 429 050	1 855 141
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	13 256
c - Revenus des autres valeurs			
<b><i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i></b>	4-2	<b>112 965</b>	<b>37 860</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 542 015</b>	<b>1 906 257</b>
<b><i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i></b>	4-3	<b>-570 921</b>	<b>-689 262</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>971 094</b>	<b>1 216 994</b>
<b><i>PR 3 - Autres produits</i></b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b><i>CH 2 - Autres charges</i></b>	4-4	<b>-30 027</b>	<b>-36 230</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>941 067</b>	<b>1 180 764</b>
<b><i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</i></b>		<b>66 854</b>	<b>-233 742</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 007 921</b>	<b>947 023</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-66 854</b>	<b>233 742</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		13 827	1 269 010
* +/- values réalisées sur cession des titres		2 117 243	1 013 610
* Frais de négociation		-79 480	-75 814
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 992 658</b>	<b>3 387 570</b>

## ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2023 (Exprimé en Dinar Tunisien)

RUBRIQUES	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>2 992 658</b>	<b>3 387 570</b>
a - Résultat d'exploitation	941 067	1 180 764
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	13 827	1 269 010
c - +/- values réalisées sur cession de titres	2 117 243	1 013 610
d - Frais de négociation de titres	-79 480	-75 814
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>-851 046</b>	<b>-971 253</b>
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>	<b>-1 625 356</b>	<b>-11 783 256</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>29 584 407</b>	<b>31 344 597</b>
* Capital	27 518 609	29 349 849
* Régularisation des sommes non distrib.	1 164 830	1 078 526
* Régularisations des sommes distrib.	900 968	916 222
<b>b-Rachats</b>	<b>-31 209 763</b>	<b>-43 127 854</b>
* Capital	-28 982 977	-40 281 437
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 298 344	-1 562 224
- Régularisation des sommes distrib.	-928 442	-1 284 193
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>516 256</b>	<b>-9 366 940</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
a- En début de l'exercice	31 354 206	40 721 146
b-En fin de l'exercice	31 870 462	31 354 206
<b><u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- En début de l'exercice	1 857 151	2 564 917
b- En fin de l'exercice	1 767 713	1 857 151
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>18,029</b>	<b>16,883</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>9,80%</b>	<b>9,06%</b>

**ATTIJARI FCP CEA**  
**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Arrêtés au 31/12/2023**

(Unité en Dinars Tunisiens)

**1- PRESENTATION DU FONDS**

« **ATTIJARI FCP CEA** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 26 Novembre 2008, n° 37/2008.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 Dinars chacune, Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

« **ATTIJARI FCP CEA** » est un fonds commun de placement de distribution, le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 11 mai 2009, et l'ouverture au public a eu lieu le 30 juin 2009.

**2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation, Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués d'actions admises à la cote et sont évalués, en date du 31/12/2023, à leur valeur de marché, La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2023 ou à la date antérieure la plus récente, L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

## **2.3- Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires**

Les placements en Obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésors assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.*

## **2.4- Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 2.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## II. NOTES RELATIVES A L'ACTIF

### 2- 1- . Portefeuille Titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 31 298 039 DT contre 30 277 121 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>31 418 587</b>	<b>30 554 234</b>
- Actions et droits rattachés	27 399 772	30 554 234
- Obligations et valeurs assimilées	4 018 815	-
<b>Plus ou moins-values potentielles</b>	<b>-263 285</b>	<b>-277 112</b>
- Actions et droits rattachés	-263 285	-277 112
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>142 738</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>31 298 039</b>	<b>30 277 121</b>

L'état détaillé du portefeuille se présente dans le tableau suivant :

CODE ISIN	DESIGNATION DU TITRE	NOMBRE DE TITRE	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2023	%Actif
<b>CODE ISIN</b>	<b>Actions</b>		<b>27 399 772</b>	<b>27 136 487</b>	<b>74,76%</b>
TN0002300358	AIR LIQUIDE	2 850	197 952	231 157	0,64%
TN0007830011	ASS MAGHREBIA	9 010	500 056	472 574	1,30%
TN0007140015	ASSAD	140 000	469 720	116 340	0,32%
TN0003600350	ATB	200 095	801 069	539 456	1,49%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	50 562	1 828 895	2 322 262	6,40%
TN0001800457	BIAT	14 237	780 326	1 304 736	3,59%
TN0001300557	BTE	1 103	21 433	5 482	0,02%
TN0007670011	DELICE HOLDING	47 890	574 278	558 637	1,54%
TN0007570013	EURO CYCLES	58 644	1 402 560	928 628	2,56%
TN0003200755	ICF	4 513	609 213	316 424	0,87%

TN0007510019	LANDOR	113 977	800 045	683 976	1,88%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	3 531	79 624	28 213	0,08%
TN0007530017	ONE TECH	350 700	3 027 139	3 103 695	8,55%
TN0007610017	SAH	321 408	2 901 973	2 567 086	7,07%
TN0001100254	SFBT	241 100	3 218 502	2 981 202	8,21%
TN0006590012	SIAME	335 513	1 155 456	1 279 647	3,53%
TN0006780019	SOMOCER	534 979	540 273	380 905	1,05%
TN0006530018	SOTETEL	208 785	1 247 997	753 087	2,07%
TN0006560015	SOTUVER	258 972	1 389 890	3 116 987	8,59%
TN0001400704	SPDIT	19 995	196 336	169 958	0,47%
TN0001200401	TUNISAIR	1 000 000	767 974	440 000	1,21%
TN0007440019	TELNET HOLDING	414 589	3 331 429	3 206 846	8,83%
TN0007380017	TUNIS RE	17 071	133 744	122 911	0,34%
TN0007270010	TPR	256 963	1 109 782	1 275 307	3,51%
TN0007720014	UNIMED	30 706	314 106	230 971	0,64%
<b>CODE ISIN</b>	<b>BTA &amp; Obligations</b>		<b>4 018 815</b>	<b>4 161 553</b>	<b>11,47%</b>
TN0008000366	BTA6%AVRIL2024	4 050	4 018 815	4 161 553	11,47%
<b>TOTAL</b>			<b>31 418 587</b>	<b>31 298 039</b>	<b>86,23%</b>

Les mouvements sur le portefeuille-titres :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentiell es	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>30 554 234</b>	-	<b>-277 113</b>	<b>30 277 121</b>	<b>1 013 610</b>
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>9 315 334</b>	-	-	<b>9 315 334</b>	-
Actions et droits rattachés	4 860 019	-	-	4 860 019	-
Bons du trésor Assimilables	4 455 315	-	-	4 455 315	-
<b>Remboursement et cession de l'exercice</b>	<b>-8 450 981</b>	-	-	<b>-8 450 981</b>	-
Cession des actions et droits rattachés	-8 014 481	-	-	-8 014 481	2 117 243
Remboursement et cession des BTA	-436 500	-	-	-436 500	-
Variation des Plus ou moins-values potentielles	-	-	13 828	13 828	-
Variation des intérêts courus	-	142 738		142 838	-
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>31 418 587</b>	<b>142 738</b>	<b>-263 285</b>	<b>31 298 039</b>	<b>2 117 243</b>

## **2-2. Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 3 581 436 DT contre 1 750 128 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Avoir en banque	3 486 751	1 738 013
Sommes à l'encaissement	382 314	309 655
Sommes à régler	-322 905	-313 079
Intérêts courus sur compte courant	35 277	15 539
<b>Total</b>	<b>3 581 436</b>	<b>1 750 128</b>

## **2-3. Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 1 418 202 DT contre 964 556 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dividendes à recevoir	23	23
Souscriptions à encaisser	49 971	137 427
Frais de courtage à régulariser	-	-
Vente en Bourse et rachat OPCVM	1 332 524	827 106
Autres débiteurs RAS/BTA	35 684	
<b>Total</b>	<b>1 418 202</b>	<b>964 556</b>

### III. NOTES RELATIVES AUX ACTIFS NETS ET PASSIFS

#### 3-1- Capital :

<b>Capital au 31/12/2022</b>	
- Montant	30 407 174
- Nombre de parts	1 857 151
- Nombre de porteurs de parts	<b>1981</b>
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	28 683 440
- Nombre de parts	1 680 717
- Nombre de porteurs de parts entrants	<b>438</b>
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-30 281 321
- Nombre de parts	-1 770 155
- Nombre de porteurs de parts sortants	<b>720</b>
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	13 827
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2 117 243
- Frais de négociation de titres	-79 480
<b>Capital au 31/12/2023</b>	
- Montant	30 860 883
- Nombre de parts	1 767 713
- Nombre de porteurs de parts	<b>1699</b>

#### 3-2. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2023 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Sommes distribuables de l'exercice	1 007 921	947 022
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 659	10
<b>Total</b>	<b>1 009 579</b>	<b>947 032</b>

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Régul Souscription</b>	<b>Régul Rachat</b>	<b>Total</b>
Sommes distribuables de l'exercice	941 068	606 393	-539 540	1 007 921
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 569	1036	-947	1 659
<b>Total</b>	<b>942 637</b>	<b>607 429</b>	<b>-540 487</b>	<b>1 009 579</b>

### **3-3. Opérateurs Créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 49 916 DT contre 57 237 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Gestionnaire	46 796	49 910
Dépositaire	3 120	3 328
<b>Total</b>	<b>49 916</b>	<b>57 237</b>

### **3-4. Autres créditeurs divers**

Au 31/12/2023, le solde de ce poste s'élève à 4 377 298 DT contre 1 584 362 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
CMF à payer	2 623	2 797
Dividendes 2010	447	447
Etat Impôt à Payer	4 600	5 322
Rachat à décaisser	172 379	1 518 586
Achat en Bourse / achats des valeurs mobilières	4 197 249	57 210
<b>Total</b>	<b>4 377 298</b>	<b>1 584 362</b>

#### IV. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE RÉSULTAT

##### **4-1- Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 429 050 DT pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 contre 1 868 397 DT pour la même période de l'année 2022 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Revenus des actions et valeurs assimilées	1 429 050	1855 141
Revenus des obligations et valeurs assimilées	-	13 256
<b>Total</b>	<b>1 429 050</b>	<b>1 868 397</b>

##### **4-2. Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023, à 112 965 DT contre 37 860 DT au 31/12/2022 et représente le montant des intérêts sur compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Intérêts/ compte courant	112 965	37 860
<b>Total</b>	<b>112 965</b>	<b>37 860</b>

##### **4-3. Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 570 921 DT contre 689 262 DT au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Rémunération du gestionnaire	535 238	646 183
Rémunération du dépositaire	35 683	43 079
<b>Total</b>	<b>570 921</b>	<b>689 262</b>

#### 4-4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 30 027 DT contre 36 230 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Redevance CMF	29 984	36 201
Impôts et Taxes	23	29
<b>Total</b>	<b>30 027</b>	<b>36 230</b>

### V. AUTRES INFORMATIONS

#### 5-1 Données par part

LIBELLE	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	0,872	1,026	0,803	0,384	0,568
Charges de gestion des placements	-0,323	-0,371	-0,321	-0,275	-0,236
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,549</b>	<b>0,655</b>	<b>0,482</b>	<b>0,109</b>	<b>0,333</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,017	-0,020	-0,017	-0,014	-0,012
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,532</b>	<b>0,636</b>	<b>0,466</b>	<b>0,094</b>	<b>0,320</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,038	-0,126	-0,035	-0,012	0,076
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,570</b>	<b>0,510</b>	<b>0,430</b>	<b>0,082</b>	<b>0,396</b>
Variation des +/- values potentielles sur titres	0,008	0,683	-0,462	-0,307	-0,474
Plus +/- réalisées sur cession de titres	1,198	0,546	0,993	-0,138	0,122
Frais de négociation de titres	-0,045	-0,041	-0,044	-0,029	-0,060
<b>+/- values sur titres et frais de négociation</b>	<b>1,161</b>	<b>1,188</b>	<b>0,488</b>	<b>-0,474</b>	<b>-0,412</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1,693</b>	<b>1,824</b>	<b>0,953</b>	<b>-0,380</b>	<b>-0,091</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,161</b>	<b>1,188</b>	<b>0,488</b>	<b>-0,474</b>	<b>-0,412</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,076	-0,260	-0,101	-0,213	-0,070
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,085</b>	<b>0,928</b>	<b>0,387</b>	<b>-0,687</b>	<b>-0,482</b>
Distribution de dividendes	0,509	0,431	0,081	0,397	0,297
<b>Valeur liquidative</b>	<b>18,029</b>	<b>16,883</b>	<b>15,876</b>	<b>15,140</b>	<b>16,142</b>

## **5-2. Ratios pertinents**

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Total charges / actif net moyen	2,03%	2,00%	2.04%	2.00%	2,00%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,92%	1,90%	1.94%	1.90%	1,90%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0.10%	0.10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,40%	3,26%	2.81%	0.65%	2,59%
<b>Actif net moyen</b>	<b>29 659 279</b>	<b>36 200 738</b>	<b>42 473 313</b>	<b>44 011 530</b>	<b>35 305 619</b>

## **5-3. Rémunération du gestionnaire**

La gestion du fonds est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds, en contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2023 s'élève à 535 238 DT TTC.

## **5-4. Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank », En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Cette rémunération est passée à 0,10 % HT de l'actif net par an depuis le 01 mars 2018.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2023 s'élève à 35 683 DT TTC.

## **5-5. Rémunération du Distributeur**

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération du distributeur est supportée par le gestionnaire Attijari Gestion depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018. En conséquence, Aucune rémunération n'a été constatée au titre de l'exercice 2023.